

LES DETERMINANTS (ARTICLES)

I- Généralité :

« La mer sifflait doucement aux pieds des grands blocs de la jetée et, comme ils les gravissaient, elle leur apparut, épaisse comme du velours, souple et lisse comme une bête. Ils s'installèrent sur les rochers tournés vers le large. Les eaux se gonflaient et redescendaient lentement. Cette respiration calme de la mer faisait naître et disparaître des reflets huileux à la surface des eaux. Devant eux, la nuit était sans limites. » (Albert Camus, « La Peste »).

Mais qu'est-ce qu'un déterminant ?

Quels sont les différents déterminants que l'on peut employer ?

1- Définition :

Le mot **déterminant** désigne une classe de mots dont le rôle est d'**introduire un nom** dans la phrase.

Un déterminant est toujours placé devant un **nom**, marquant le **genre**, le **nombre**, le **caractère déterminé** (cependant il en est séparé parfois par un ou plusieurs adjectifs qualificatifs antéposés comme dans **des grands** blocs) et forme avec ce nom un groupe nominal minimum.

Un déterminant porte le plus souvent les **marques de genre et de nombre** du nom qu'il détermine. Dans le groupe nominal à **la surface des eaux** :

- **la**, qui détermine **surface**, indique que ce nom est féminin et employé au singulier ;
- **des**, qui détermine **eaux**, indique ce nom est employé au pluriel (pas d'indication sur le genre).

On distingue **deux grandes catégories** de déterminants : les **déterminants définis** et les **déterminants indéfinis**.

A- Les déterminants définis :

Les déterminants définis précèdent le nom d'un être ou d'une chose connus de tous ou que l'on peut facilement identifier grâce au contexte ou à la situation d'énonciation.

	Singulier	Pluriel
Masculin	le Forme élidée : l'	les formes contractées : aux (a + les) ; des (= de + les)
Féminin	la forme élidée : l'	les formes contractées : aux (= à + les) ; des (= de + les)

a- Les articles définis :

Remarques :

— on emploie l'article élidé devant un nom commençant par une **voyelle** (l'écrivain) ou par un **h muet** (l'histoire) ;

— les formes contractées sont la contraction de la préposition à ou de et d'un article défini ;

Exemple : « La mer sifflait doucement aux pieds des grands blocs de la jetée.

Quand emploie-t-on des articles définis ?

Dans les phrases « **La mer sifflait doucement** [...] », « **La nuit était sans limites** », les articles définis sont employés devant des noms désignant une chose connue de tous (**la mer, la nuit**).

Les articles définis sont également employés quand l'être ou la chose désignés par le nom sont définis par le contexte (le texte qui précède ou le texte qui suit) :

c'est le cas, **par exemple**, dans la phrase « **Les eaux se gonflaient et redescendaient lentement** ».

b- Les déterminants démonstratifs :

	Singulier	Pluriel
Masculin	Ce, cet	ces
Féminin	cette	ces

Remarques :

— devant un nom masculin commençant par une **voyelle** ou par un **h muet**, on emploie cet au lieu de ce (**cet** écrivain) ;

— les déterminants démonstratifs peuvent être renforcés par les adverbes **-ci** et **-là**, placé après le nom déterminé (auquel ils sont reliés par un trait d'union).

Exemple : cet homme-**ci** ; cet homme-**là**.

Quand emploie-t-on des déterminants démonstratifs ?

Un déterminant démonstratif peut renvoyer à un élément que l'on montre (donc défini par la situation d'énonciation).

Exemple : Je vais plutôt prendre **cette** route-**là**. (On peut imaginer le locuteur en train de désigner la route sur une carte.)

Il est également souvent employé devant un nom désignant un être ou une chose dont il a déjà été question.

Exemple : « Les eaux se gonflaient et redescendaient lentement. Cette respiration calme de la mer faisait naître et disparaître des reflets huileux à la surface des eaux. »

c- Les déterminants possessifs :

	Singulier	Pluriel
Masculin	Mon, ton, son	Mes, tes, ses
	Notre, votre, leur	Nos, vos, leurs
Féminin	Ma, ta, sa	Mes, tes, ses
	Notre, votre, leur	Nos, vos, leurs

Remarques :

— le **déterminant possessif** s'accorde en genre et en nombre avec le nom déterminé mais varie également en personne selon le possesseur ;

— devant un nom féminin commençant par une voyelle ou un **h muet**, on emploie **mon, ton, son** au lieu de **ma, ta, sa** (**mon** histoire).

Quand emploie-t-on des déterminants possessifs ?

Un déterminant possessif marque le plus souvent la possession. **Exemple :** « Rieux, qui sentait sous ses doigts le visage grêlé des rochers, était plein d'un étrange bonheur. »

D'une façon plus générale, cependant, les déterminants possessifs de la **3^e personne mettent en relation** un nom avec un autre nom déjà mentionné ; ainsi, dans l'**exemple** précédent, le nom doigts est mis en relation avec le nom Rieux.

B- Les déterminants indéfinis :

Les déterminants indéfinis précèdent le nom d'un être ou d'une chose que l'on ne peut pas identifier précisément. Parmi les déterminants indéfinis, on distingue les articles indéfinis des adjectifs indéfinis.

a- Les articles indéfinis :

	Singulier	Pluriel
Masculin	Un	des
Féminin	Une	des

Remarque : il ne faut pas confondre des articles indéfinis avec **des** (= **de** + **les**) article défini contracté comme dans à la surface des eaux.

Quand emploie-t-on des articles indéfinis ?

Exemple : [La mer] leur apparut, épaisse comme du velours, souple et lisse comme une bête. [...] Cette respiration calme de la mer faisait naître et disparaître des reflets huileux à la surface des eaux.

Les articles indéfinis **une** (dans une bête) et **des** (dans des reflets huileux) servent bien à introduire des éléments dont on n'a encore jamais parlé et que l'on ne peut pas identifier précisément.

b- Les déterminants adjectifs indéfinis :

Les **déterminants indéfinis**, pris au sens étroit, désignent une catégorie de déterminants exprimant selon le cas :

- une qualité imprécise (**même**, **autre**),
- une quantité vague (**certains**, **quelques**, **divers**, **différents**, **plusieurs**),
- une quantité nulle (**aucun**, **nul**),
- une totalité (**chaque**, **tout**).

Exemple : « Pendant *quelques* minutes, ils avancèrent avec la *même* cadence et la *même* vigueur, solitaires, loin du monde, libérés enfin de la ville et de la peste. »

Pour les distinguer des déterminants indéfinis entendus au sens large, on peut utiliser l'expression **adjectifs indéfinis**. On constate que certains de ces déterminants indéfinis peuvent se combiner avec un autre déterminant : **la même cadence**, **une autre époque**, **tous les jours**.